



Qu'est-ce que le Dispositif d'appui à la coordination ?

Le **DAC 17** est le Dispositif d'appui à la coordination de Charente-Maritime, il facilite votre parcours de santé et aide à préserver votre autonomie pour rester chez vous.

Le DAC 17 vous apporte un soutien personnalisé à votre domicile, quel que soit votre âge, pour :

- Vous informer
- Évaluer vos besoins
- Accompagner vos proches
- Vous proposer des solutions adaptées

Ce service est financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine.

Qu'est-ce que le DAC peut vous apporter ?



Comment fonctionne le DAC ?

Notre équipe est composée de **coordinateurs de parcours de santé**. L'un d'entre eux devient votre **interlocuteur privilégié**.

Nous travaillons avec votre **médecin traitant** et nous sommes en lien avec les **professionnels** qui vous entourent (médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, assistants sociaux, services d'aide...).

Nous pouvons organiser des réunions de concertation et élaborer avec vous et votre entourage **un plan personnalisé de coordination en santé**.



Les professionnels partagent les informations nécessaires pour mieux organiser votre parcours de santé. Ils utilisent un outil de communication informatique sécurisé : Paaco-Globule.

À tout moment, vous pouvez vous opposer au partage des informations vous concernant.

Vous bénéficiez d'un identifiant national de santé (N° INS). Pour pouvoir le recueillir, nous devons vous demander **une pièce d'identité**.

Comment se déroule l'accompagnement ?

Avec votre accord, l'accompagnement se met en place.

Pour bien comprendre votre situation, nous échangeons **avec vous et les personnes qui vous soutiennent**. Nous facilitons le dialogue avec et entre les professionnels.

Selon vos besoins, nous correspondons par téléphone, et pouvons nous rendre à votre domicile.

Des propositions vous sont faites et **vous décidez de ce que vous souhaitez mettre en place.**

Nous vous accompagnons le temps nécessaire, en tenant compte de l'évolution de votre situation. Vous pouvez interrompre ce suivi à tout moment.



Comment contacter le DAC ?

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Un contact unique

0809 109 109

Prix d'un appel local

Service gratuit

Site internet : www.dac-17.fr

Des équipes proches
de chez vous pour
vous aider

Secteur La Rochelle •
Rochefort • Ile d'Oléron
Tél : 05 46 09 73 08